

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville  
et transmise au représentant de l'État  
le 1er février 2017

## **CONSEIL DE PARIS**

### **Conseil Municipal**

#### **Extrait du registre des délibérations**

-----

**Séance des 30, 31 janvier et 1er février 2017**

**2017 DFA 9** Avenants portant extension du kilométrage d'artères autorisé à 4 opérateurs INTERROUTE FRANCE SAS, COLT TECHNOLOGY SERVICES, NAXOS et SIPARTECH.

**M. Julien BARGETON, rapporteur**

-----

**Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil Municipal,**

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le Code des postes et communications électroniques et plus particulièrement les articles L.45-1 et L.47- 1 et R.20-51 à R.20-54 ;

Vu le projet de délibération en date du 17 janvier 2017 par lequel Madame la Maire de Paris lui propose la signature d'un avenant n°2 aux conventions-cadres conclues respectivement les 27/11/2006, 21/12/2006, 06/07/2007 et 09/10/2009, avec les sociétés INTERROUTE France SAS, COLT TECHNOLOGY SERVICES, NAXOS et SIPARTECH, relatives aux conditions d'occupation du domaine public non routier de la Ville de Paris par lesdites sociétés, visant à augmenter le kilométrage d'artères autorisé ;

Sur le rapport présenté par Monsieur Julien BARGETON, au nom de la 1ère Commission,

Délibère :

Article 1 : Madame la Maire de Paris est autorisée à signer les avenants n°2, dont les textes sont ci-annexés, aux conventions-cadres des 27/11/2006, 21/12/2006, 6/07/2007 et 9/10/2009, conclues respectivement avec les sociétés INTERROUTE France SAS, COLT TECHNOLOGY SERVICES, NAXOS et SIPARTECH, relatives aux conditions d'occupation du domaine public non routier de la Ville de Paris, et portant sur l'extension du linéaire autorisé.

Article 2 : Les recettes correspondantes seront imputées au chapitre 75, article 757, rubrique 020, du budget de fonctionnement de la Ville de Paris, exercices 2016 et ultérieurs.

**La Maire de Paris,**

A handwritten signature in blue ink that reads "Anne Hidalgo". The signature is written in a cursive, flowing style.

**Anne HIDALGO**